

**ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)****REUNION ORDINAIRE DU BUREAU***(Dakar, Sénégal, 27 février 2013)*

LISTE DE DECISIONS

Le Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) s'est réuni le 27 février 2013 à Dakar, au Sénégal, au Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Toutes les Banques Centrales membres du Bureau, ainsi que la Commission de l'Union Africaine (CUA) ont pris part à la rencontre.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Dr. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires Economiques de la CUA et par Monsieur Mohammed Laksaci, Gouverneur de la Banque d'Algérie, Président de l'ABCA.

Au terme de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion, le Bureau a :

1. adopté, sous réserve de la prise en charge des observations des membres du Bureau, le rapport du Symposium des Gouverneurs tenu le 29 août 2012 à Alger, en Algérie ;
2. adopté le rapport de la 36^{ème} Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA, tenue le 30 août 2012 à Alger, en Algérie ;
3. félicité les Experts commis à l'élaboration de l'étude sur la stratégie de création de la Banque Centrale Africaine (BCA) pour le travail accompli. Le Bureau a toutefois demandé la révision de l'étude, avec la participation de tous les Experts, en tenant compte des observations ci-après :
 - i) la création de la BCA dépendant en dernier ressort de la volonté politique, l'étude devra éclairer davantage les Chefs d'Etat africains sur les pré-requis pratiques et les défis de l'intégration monétaire, à l'effet de conseiller ces Hautes Autorités sur les défis liés à la création de la monnaie unique et d'une banque centrale commune africaine. A cet égard, il est nécessaire qu'elle souligne clairement les conditions de réalisation de la monnaie unique africaine, dont l'unification des marchés et la convergence macro-économique. Elle devra aussi faire des recommandations pratiques en vue de la réalisation de ces conditions préalables. Le Bureau a relevé, à cet égard, que d'importantes conditions préalables ne sont pas encore réalisées ;

- ii) l'approfondissement de l'intégration au niveau des Communautés Economiques Régionales (CER) étant l'un des piliers de la création de la monnaie unique du continent, la feuille de route de la mise en place de l'union monétaire doit tenir compte de l'état d'avancement du processus d'intégration dans les différentes Sous-régions et dans les pays pris individuellement, et analyser la pertinence de l'utilisation du calendrier du Traité d'Abuja. A cet égard, compte tenu de l'état de préparation des pays, le processus d'intégration monétaire doit être envisagé sur le long terme. L'étude devra également proposer des solutions à la multiple appartenance des pays aux Sous-régions ;
 - iii) les pays pris individuellement et les CER devraient continuer à œuvrer sans relâche à l'amélioration de leurs performances en matière de critères de convergence et d'intégration au niveau régional afin de maximiser les dividendes de l'intégration. Quant aux Banques Centrales, elles devraient commencer à envisager la mise en œuvre des questions qui relèvent de leur compétence ;
 - iv) la proposition de créer des instituts monétaires régionaux dans les Sous-régions qui n'en disposent pas, est pertinente. Le Bureau a pris note de la proposition de création d'un Institut Monétaire Africain (IMA), bras de la CUA placé en son sein. Il s'agit là d'une décision propre à la CUA. L'IMA pourrait prendre en charge, entre autres, la coordination des activités des instituts monétaires régionaux, des CER, ainsi que le suivi des critères de convergence macroéconomique du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) de l'ABCA, et redéfinir la feuille de route, la stratégie et le calendrier de réalisation de la monnaie unique, sur la base de l'état de préparation des Sous-régions et des pays pris individuellement. Toutefois, le calendrier de mise en place de l'IMA doit tenir compte du processus de prise de décision au sein de l'UA ;
 - v) les observations des Sous-régions doivent être prises en compte intégralement. En particulier, le chapitre 4 ainsi que la partie de l'Etude relative à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et aux autres expériences à travers le monde, telle que la Zone Monétaire Commune (CMA) en Afrique Australe, devront être révisées, en utilisant notamment des données récentes ;
 - vi) l'étude doit aussi procéder à des mises à jour correctes, en tenant compte des développements récents intervenus dans les CER et instituts monétaires existants, des études faites par la CUA ainsi que des efforts consentis en matière d'intégration, notamment la création d'institutions panafricaines. Par ailleurs, la bibliographie doit indiquer les références des textes et documents de l'Union Africaine cités dans l'étude ;
 - vii) l'étude doit incorporer une analyse des coûts et avantages de l'intégration économique et monétaire. Elle doit aussi souligner les leçons de la crise économique dans l'Union européenne, notamment s'agissant de la gestion de la crise de la dette, de la mise en œuvre de l'union bancaire ainsi que de la nécessité de l'harmonisation de la supervision et de la réglementation bancaire ;
 - viii) la Sous-région de l'Afrique Australe retransmettra au Secrétariat Permanent ses observations sur l'étude révisée en vue de leur incorporation par le Groupe d'Etude dans leur rapport ;
4. convenu également qu'une réunion du Comité Conjoint se tiendra en Juin 2013 pour examiner les nouvelles versions du rapport principal et de la Stratégie de création de la BCA, qui doivent être disponibles, en anglais et en français, au plus tard le 15 avril 2013 ;

5. pris connaissance des rapports des Sous-régions sur la mise en œuvre en 2012 du PCMA et noté que la plupart des pays continuent d'avoir des difficultés à satisfaire les critères de convergence de 1^{er} rang, notamment ceux relatifs au déficit public global et à l'inflation, du fait notamment de la persistance du ralentissement de l'économie mondiale. Le Bureau a, à cet égard, encouragé les Sous-régions à maintenir les efforts coordonnés de réformes afin de consolider les acquis tant au plan économique que social et garantir une convergence durable des économies africaines ;
6. approuvé les termes de référence du Séminaire Continental de l'année 2013 sur le thème «Le rôle des banques centrales dans la promotion de la croissance économique durable en Afrique», qui se tiendra à Maseru, au Lesotho ;
7. pris connaissance du rapport sur la réunion inaugurale de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA). Il a préconisé pour la CSBA, une structure souple, sous la tutelle de l'ABCA, composée des responsables des Directions/Départements de la supervision bancaire des banques centrales et responsable devant le Conseil des Gouverneurs. Elle tiendra ses réunions en marge de celle de l'ABCA. Elle devra adopter cette structure à sa prochaine réunion. Le Secrétariat Permanent qui prendra en charge les activités liées au secrétariat de la CSBA devra suivre la mise en œuvre de ces dispositions ;
8. pris connaissance de la situation des contributions au budget de l'ABCA au titre de l'année 2013 et loué les efforts des Banques Centrales reflétés par l'acquittement de leurs obligations ;
9. apprécié les efforts du Secrétariat Permanent visant le règlement par la Central Bank of Somalia de ses arriérés ;
10. félicité le Président de l'ABCA pour les démarches entreprises auprès de la Bank of Eritrea et de la Central Bank of South Sudan visant à les encourager à adhérer à l'association ;
11. pris connaissance de la situation d'acceptation des Statuts amendés et demandé aux membres du Bureau d'encourager les Banques Centrales qui n'ont pas encore ratifié ces Statuts d'accélérer le processus de leur acceptation pour permettre leur mise en œuvre ;
12. autorisé, après examen de la note conceptuelle qui lui a été soumise à cet effet, l'inscription au budget de l'Association pour l'exercice 2014, de dotations pour couvrir la participation du Secrétaire Permanent aux réunions du Marché Commun de l'Afrique Australe et de l'Est (COMESA) et du Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
13. sélectionné les sous-thèmes du Symposium des Gouverneurs pour l'année 2013 et a également suggéré que des Institutions ayant un intérêt particulier dans les questions de l'inclusion financière soient invitées à ce forum en vue d'un partage d'expérience et de connaissance. Les sous-thèmes sélectionnés sont les suivants :
 - Inclusion financière en Afrique, politique monétaire et stabilité financière : expériences des pays ;
 - Inclusion financière et développement durable : rôle des institutions de micro-finance et des autres institutions financières non bancaires ;
 - Renforcement de l'inclusion financière par le biais de la technologie de l'information et des communications : opportunités et défis pour la politique monétaire ;

14. convenu, pour les réunions annuelles prévues à Maurice, les dates suivantes :

- 19 – 20 août 2013 : réunion du Comité Technique ;
- 21 août 2013 : réunion du Bureau ;
- 22 août 2013 : Symposium des Gouverneurs ;
- 23 août 2013 : réunion du Conseil des Gouverneurs.

Au terme de ses travaux, le Bureau a exprimé sa gratitude et ses vifs remerciements au Gouverneur de la BCEAO, ainsi qu'au Président de la République du Sénégal, au Gouvernement et au peuple sénégalais pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité qui ont permis le bon déroulement des travaux.

Fait à Dakar, le 27 février 2013



M. Mohammed Laksaci
Président de l'ABCA
Gouverneur de la Banque d'Algérie